

Délibération N° 2024.05.012

OBJET : SEASY – ASS – BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2024

L'an DEUX MIL VINGT QUATRE, le VINGT DEUX MAI à 18h30, les représentants des Communautés d'Agglomérations, Communautés de Communes et Communes du Syndicat de l'Eau et de l'Assainissement du Sud Yvelines, légalement convoqués, se sont réunis, dans la salle du Conseil d'Orcemont, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MALARDEAU,

Sont Présents :

	DELEGUES	SEASY	CARTE AEP	CARTE ASS
CA RAMBOUILLET TERRITOIRES	AMARAL Sandra	X	X	X
	AVENEL François	X	X	
	BAGUENIER Arnaud	X	X	X
	BARDIN Dominique	X	X	X
	BERNIER Didier	X	X	X
	BICENKO Katherine	X	X	X
	BOURCY Marc	X	X	X
	COPETTI Isabelle	X	X	
	COQUELLE Daniel	X	X	X
	DRAPIER Valère	X	X	X
	GATINEAU Christian	X	X	X
	JEGAT Joëlle	X	X	X
	LE SCIELLOUR Claude	X	X	X
	LENTZ Jacques	X	X	X
	LOPEZ Antoine	X	X	X
	MALARDEAU Jean-Pierre	X	X	X
PORHAULT Jérôme	X	X	X	
TROGER Jacques	X	X	X	
CA ETAMPOIS		-	-	-
CC CŒUR DE BEAUCE	LIDOUREN Laurent	X	X	
CORBREUSE	SARRAZIN Fabrice (pouvoir de José CORREIA)	X	X	X
GARANCIERE-EN-BEAUCE	COURTE Ghislaine	X		X
	TOTAUX	21 (+1 pouvoirs)	20 (+1 pouvoir)	18 (+1 pouvoir)

Autres personnes présentes	Monsieur Joël GERMAIN, Directeur Général des Services Madame Marie-Aude de MOLLIENS Directeur Général Adjoint
----------------------------	--

Absents excusés : Monsieur José CORREIA donne pouvoir à Monsieur Fabrice SARRAZIN.

Monsieur Daniel COQUELLE est élu secrétaire de séance.

Date convocation	15/05/2024
Nombre délégués en exercice	32
Nombre délégués prenant part au vote	18
Pour	19
Contre	-
Abstentions	-

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'instruction comptable M49 ;

VU le budget primitif 2024 du service assainissement collectif ;

VU la délibération de ce jour approuvant le compte administratif et le compte de gestion 2023 du service assainissement ;

VU la délibération de ce jour décidant de l'affectation des résultats 2023 ;

VU le projet de budget supplémentaire 2024 du service assainissement ;

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le budget supplémentaire 2024 du service assainissement qui s'établit de la façon suivante :

- Section d'exploitation -

Chap.		Montants	Chap.		Montants
011	Charges à caractère général	+ 121.000,00 €	002	Excédent reporté	+ 2.876.210,70 €
67	Charges exceptionnelles	+ 255.210,70 €			
68	Dotations et provisions	+ 1.000.000,00 €			
023	Virement à la section d'investissement	+ 1.500.000,00 €			
	TOTAL	+ 2.876.210,70 €		TOTAL	+ 2.876.210,70 €

- Section d'investissement -

Chap.		Montants	Chap.		Montants
20	Immob. Incorporelles	+ 369.059,02 €	001	Excédent reporté	+ 624.018,75 €
21	Immobilisations corporelles	+ 105.781,15 €	021	Virement de la section d'exploitation	+ 1.500.000,00 €
23	Immobilisations en cours	+ 716.831,71 €	13	Subventions équipement	+ 674.692,20 €
27	Immobilisation financières	+ 1.659.039,07 €	45	Opérations compte de tiers	+ 52.000,00 €
	TOTAL	+ 2.850.710,95 €		TOTAL	+ 2.850.710,95 €



Fait à Ablis, le 27 mai 2024

Le Président : Jean-Pierre MALARDEAU